

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 18-136-2

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 17 février 2022, le Conseil a adopté le règlement suivant :

 RÈGLEMENT MODIFIANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 28e jour de février 2022.

Dany Michaud

Directrice générale et greffière-trésorière